

**COMMUNE DE ROLAMPONT**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU 14 AVRIL 2022**

-----

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 AVRIL À DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M<sup>me</sup> le maire, le 16 mars 2022, s'est assemblé sous la présidence de M<sup>me</sup> Céline Bernand.

**Étaient présents :** M<sup>me</sup> Céline Bernand, maire (sauf délibération n°2022-11); M. Joël Deram, adjoint & maire-délégué; M<sup>me</sup> Valérie Raclot (procuration), M. Roger Claudel, adjoints; M. Claude Bouvier, M<sup>me</sup> Lydia Douche, maires-délégués; M. Jean-Manuel Boisset, M<sup>mes</sup> Magali Royer, Mary-Claude Richard, MM. Mickaël Monguillon, Stéphane Sanchez, Gilles Jacquin, conseillers municipaux.

**Excusés :** M<sup>me</sup> Céline Legoux, Christophe Vermot-Sandoz, conseillers municipaux.

M<sup>me</sup> le maire ouvre la séance à 18 heures 35.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M<sup>me</sup> Magali Royer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un président pris au sein du conseil.*

*M. Joël Deram ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**Ordre du jour**

- Approbation des comptes de gestion 2021 ;
- Approbation des comptes administratifs 2021 ;
- Affectation des résultats au 31 décembre 2021 ;
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ;
- Budgets primitifs 2022 ;
- Questions diverses.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2022-10 Approbation des comptes de gestion 2021.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2022-11 Approbation des comptes administratifs 2021.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2021-12 Affectation des résultats au 31 décembre 2021.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2021-13 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2021-14 Budgets Primitifs 2022.**

Adoptés à l'UNANIMITÉ.

**N°2022-15 Subventions octroyées par la commune pour l'exercice 2022.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M<sup>me</sup> le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 14 AVRIL 2022 À 20 heures 15.

Le maire,